



www.lignum-jura.ch
info@lignum-jura.ch

PROMOTION DU BOIS



**Concours d'idées pour les apprentis dessinateurs
orientation bâtiment de la Division artisanale du
Centre jurassien d'enseignement et de formation
à Delémont
Edition 2021**

**Pavillon d'accueil
de la tour de Moron**



Règlement et cahier des charges

Le présent document est téléchargeable en page d'accueil
sur www.lignum-jura.ch
avec liens actifs

Porrentruy, 16 mars 2020

Les termes au masculin s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

1. Objectifs du concours d'idées

1.1. Généralités

Avec le soutien de la République et Canton du Jura, Lignum Jura, Communauté jurassienne en faveur du bois, organise tous les 2 ans un concours d'idées auprès des apprentis dessinateurs orientation bâtiment fréquentant la Division artisanale du Centre jurassien d'enseignement et de formation (CEJEF). Le but est de stimuler l'imagination des élèves face à la construction en bois.

A ce jour, les éditions suivantes ont été réalisées : 2005 : «cabane forestière sur le site du Bérédier», à Delémont. 2007 : «mobilier urbain», dans un contexte libre. 2009 : « une terrasse en bois ». 2011 : « une vitrine pour l'école » pour la Division artisanale. Deux prototypes ont été réalisés et se trouvent à la Division artisanale à Delémont. 2013 : pavillon de grillade. 2015 : abri pour arrêt de bus. 2017 : abri à vélo sur le site Avenir 33 à Delémont, 2019 : cabane forestière à Soubey.

La 9^e édition est lancée en septembre 2020 pour l'année scolaire 2020- 2021, en reprenant et développant les principes mis en pratique précédemment.

2. Organisation

2.1. Mandant

Lignum Jura, par son comité, est le responsable de l'organisation générale du concours d'idées et de la coordination entre les différents partenaires.

2.2. Partenaires

La Halle des Maçons de Moutier – Eschert (HMM) est le centre de formation commun aux apprentis maçons et constructeurs de voies de communication du Jura et du Jura bernois. Elle accueille entre 90 et 100 apprentis par année.

Le CEJEF, Division artisanale à Delémont (DIVART) est partenaire pour mener à bien le projet, de même que la Division commerciale (DIVCOM).

2.3. Langue de la procédure

La langue de la procédure est le français.

2.4. Inscriptions et invitations

Les inscriptions et invitations seront remises par les enseignants de la DIVART aux apprentis concernés ou intéressés. Les projets peuvent être individuels ou collectifs. Toutefois, un projet collectif ne pourra pas regrouper plus de deux apprentis. Aucune inscription préalable n'est formellement nécessaire.

2.5. Questions et réponses

Les questions des apprentis seront remises aux enseignants jusqu'au 31 décembre 2020 qui les transmettront au mandant. Les projets de réponses seront débattus entre les enseignants, les partenaires et le mandant. Ensuite, un document contenant les réponses sera remis aux élèves dans les plus brefs délais.

2.6. Présentation des projets

Les projets comprendront tous les documents nécessaires à juger les critères qualitatifs et énoncés dans le chapitre 4.

2.7. Analyse des projets, répartition des prix, indemnités

L'analyse des projets et la répartition des prix ne sont pas publiques, à l'exception du rapport du jury. Une indemnité de 100 francs est versée à chaque projet retenu, afin d'indemniser partiellement les frais d'établissement des documents (voir le chapitre 4).

2.8. Annonce des lauréats

Les auteurs des projets primés seront informés par écrit ou lors de la remise des prix. La liste des projets et des lauréats est publique. Seuls les projets primés sont classés. Les projets non-primés ne sont pas classés.

2.9. Exposition publique

Après annonce des résultats, les maquettes des projets seront exposées publiquement.

2.10. Calendrier

Août 2020 : remise du règlement aux apprentis

31 décembre 2020 : délai pour poser des questions

Mardi 4 mai 2021 : remise des projets (voir au point 4.5 ci-dessous)

Mercredi 5 mai 2021 : séance du jury

Vendredi 7 mai 2021 : annonce des lauréats et remise des prix à Malleray à 17 h. 30

2.10. Utilisation des documents et projets des apprentis

Tous les documents remis par les apprentis seront laissés à disposition de Lignum Jura et de HMM pour une période de deux ans. Lignum Jura les met gratuitement à disposition de la Fondation Tour de Moron.

Lignum Jura n'a pas pour vocation de commercialiser l'objet et souhaite uniquement que soit rappelé son soutien à la démarche initiale du concours et de l'objet.

Au cas où l'objet est réalisé, en accord avec les partenaires, les apprentis restent propriétaires de la maquette et des plans dans tous les cas (propriété intellectuelle).

Les maquettes sont déposées à l'école. Les plans sont déposés au secrétariat de Lignum Jura.

Le partenariat avec les apprentis maçons est assuré par la HMM. Le partenariat avec les apprentis des menuisiers et ébénistes est recherché pour la réalisation du projet, de même que celui avec les apprentis de commerce pour l'organisation du concours.

3. Description du projet

3.1. Caractéristiques générales

Le but du présent concours est de promouvoir la construction en bois. Il s'agit de réaliser un projet de

Pavillon d'accueil de la tour de Moron.

La certitude de réalisation n'est pas apportée, ni au stade du concours, ni à celui de la remise des prix.

3.2. Objectifs de l'ouvrage

- Accueil des visiteurs avec convivialité. L'ouvrage est largement ouvert au public qui peut s'asseoir, y boire, s'abriter en cas de pluie et admirer le paysage dans la mesure des places disponibles
- Surface couverte pour terrasse restaurative permettant d'abriter 50 personnes
- Harmoniser l'ouvrage avec la tour, les WC et le site architectural et naturel (le bâtiment des WC doit en effet être intégré au projet de pavillon, voir le plan de situation annexé)
- Insertion de la cellule du kiosque existant (voir le document annexé au sujet de la cellule du kiosque)
- Petit local avec lavabo et eau courante (attenant au kiosque)
- Local de rangement des tables et chaises
- Ecoulement des eaux grises dans la fosse existante
- Aménagement de l'accès du pavillon aux WC

Le projet du concours (chapitre 4) ne doit pas répondre aux éléments suivants :

- Le kiosque actuel sera repris (voir le document annexé au sujet de la cellule du kiosque) comprend déjà les fonctions de vente de boissons, frigo, congélateur, lavabo, surface de travail, etc.)
- Les équipements intérieurs ne doivent pas être prévus (tables, bancs, équipements du kiosque, etc.)
- Les aménagements extérieurs ne doivent pas être prévus (parcage des voitures, raccordements en eau et électricité, évacuation des eaux, etc.), à l'exception de l'accès du pavillon aux WC.
- Le concours ne porte pas sur l'environnement immédiat. La tour ne doit pas figurer sur la maquette.

3.3. Exigences techniques de l'ouvrage à prendre en considération pour le projet du concours

- Dallage et structures inférieures en béton armé exécutés par HMM (le pavillon sera construit et ancré sur ce dallage).
- Structures supérieures en bois ancrées dans le dallage
- Couverture adaptée au site avec panneaux solaires
- Espace libre entre le pavillon et le chemin pour exploitation rurale (largeur 2,5 m)
- Vue sur la tour et le panorama des Alpes depuis l'abri
- Paroi amovible pour fermeture hivernale

3.4. Conditions naturelles

L'altitude est de 1300 m. Les vents peuvent atteindre 150 km/h. La neige peut créer une surcharge. Des orages violents et la foudre sont prévisibles.

Le lieu d'implantation est défini en annexe. Les profils sont également disponibles en annexe. Ils doivent être respectés.

3.5. Utilisation du bois

- Le bâtiment est conçu avec une utilisation rationnelle et maximale du bois massif. Le bois massif est défini comme suit : le bois massif est extrait d'un tronc d'arbre abattu afin d'être découpé pour être transformé en poutres, planches, madriers, lattes, chevrons, plateaux, liteaux et éléments de bois lamellé-collé. Il est généralement vendu brut ou raboté.
- Le recours à du bois provenant de matériaux dérivés tels que panneaux ou placages est exclu. Le bois suisse est privilégié (Label Bois Suisse). Le concept de l'utilisation du bois (conception, modularité, coûts, réutilisation, série, entretien, traitement, etc.) est prioritaire.

3.6. Autres matériaux

L'utilisation d'autres matériaux est possible mais dans une moindre mesure.

3.7. Documents remis aux apprentis

- Le présent règlement et ses annexes.

3.7 Confidentialité

La confidentialité est requise, par analogie à celle prévalant dans tout autre concours. Elle concerne les concurrents, les enseignants, le jury, HMM et Lignum Jura. Les enseignants peuvent toutefois intégrer les projets dans leur programme de formation et leur attribuer une note.

4. Documents à remettre

Un projet comprend au minimum 4 parties, regroupant l'ensemble des informations et documents, à savoir les plans, la maquette, le rapport et l'identification :

4.1. Plans

4.1.1 Situation - combinaisons

1 plan A1 (84 x 59,4 cm) montrant des combinaisons ou des mises en situation libres du projet à des échelles libres ou en vues 3D numériques en perspective ou en croquis.

4.1.2 Plan général

1 à 2 plans A1 du projet à l'échelle 1:50.

Le plan comprend tous les éléments nécessaires à la compréhension du projet (plan normal, plan toiture, coupe(s), façades). Il présente le projet sous toute forme souhaitée par le concurrent. Dans tous les cas, le bâtiment des toilettes figurera sur les plans.

Le plan sera plié au format A4 et non en rouleau.

4.1.3. Détails

Laissés au libre choix du concurrent, en fonction de ses besoins, aux échelle(s) appropriée(s).

4.2. Maquette à l'échelle 1:20.

La maquette doit intégrer le profil du terrain (voir les annexes).

Les toilettes représentent un élément de la maquette (« container WC ») aux dimensions suivantes : longueur 3,70 m.; largeur 2,50 m.; hauteur 2,65 m.

La tour ne doit pas figurer sur la maquette.

La maquette doit pouvoir être transportée aisément. Elle comprend l'intégralité du projet, sous une forme laissée au libre choix du concurrent. L'environnement peut être réalisé sous la forme d'une planchette de support. La maquette ne doit pas forcément être construite selon le système constructif proposé dans le projet. La maquette est une expression du choix architectural de l'objet. Il est possible d'utiliser des matériaux simples se travaillant facilement.

4.3. Rapport explicatif sur l'utilisation du bois, format A4

Le rapport comprend croquis et textes, expliquant les choix, la structure, l'architecture, les matériaux et leur application.

4.4. Identification

Sous le terme « Identification », le dossier comprend une enveloppe fermée de format C6 sur laquelle sera annoté le nom, devise ou mot-clé. A l'intérieur, sous pli fermé, se trouve une feuille A4 sur laquelle est mentionnée l'intégralité des données suivantes : nom du projet, nom du concurrent, prénom, adresse postale, adresse courriel, numéro de téléphone, privé ou professionnel, numéro de téléphone portable, IBAN pour le versement de l'indemnité, nom et adresse de l'employeur, nom et prénom du maître d'apprentissage.

Les documents mentionnés ci-dessus aux rubriques 4.1 à 4.3 sont anonymes. Ils mentionnent tous le nom du projet, qui peut être une devise ou un mot-clé imaginaire. Le nom de l'auteur du projet ne doit pas figurer sur les documents des points 4.1 à 4.3.

4.5. Remise des projets

Les documents mentionnés aux rubriques 4.1, 4.3 et 4.4 sont glissés (en format A4, plié si besoin) dans une enveloppe, un dossier ou une fourre, sur laquelle figure le nom du projet. Les projets doivent être en possession du secrétariat de Lignum Jura, c/o Erard Sàrl, Soupirs 1, 2900 Porrentruy, 032 466 34 54, info@lignum-jura.ch, au plus tard mardi 4 mai 2021 à 18 h. 30.

Les maquettes (rubrique 4.2) peuvent être déposées à la DIVART, en accord avec les enseignants.

5. Critères d'appréciation à disposition du jury

5.1. Originalité

5.2. Intégration aux sites naturel et architectural.

5.3. Qualités du projet

5.4. Concept d'utilisation du bois et des matériaux

5.5. Facilité de mise en œuvre

5.6. Présentation du projet

Le non-respect du cahier des charges et du règlement est éliminatoire.

Les projets seront examinés par un jury désigné par le comité de Lignum Jura, selon les critères ci-dessus. Le jury statue souverainement. Toute procédure de recours est exclue.

6. Constitution des prix

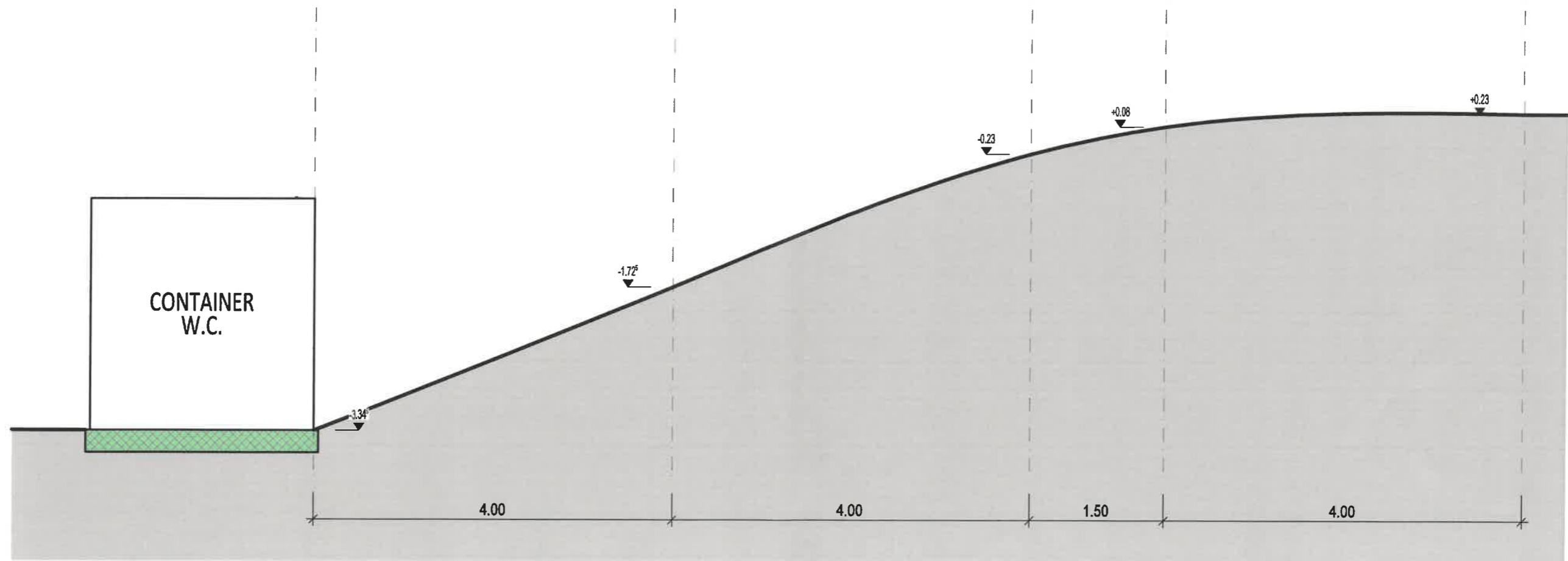
Une somme de Fr. 3'500.- est à disposition du jury et sera répartie en tout ou partie entre les projets primés. Ce montant comprend l'indemnité du point 2.7.

En fonction des rendus, en collaboration avec ses partenaires et selon l'intérêt, Lignum Jura soutiendra la construction du projet.

Règlement adopté le 12 mars 2020 par le comité de Lignum Jura, et remis aux apprentis avant le 1^{er} septembre 2020.

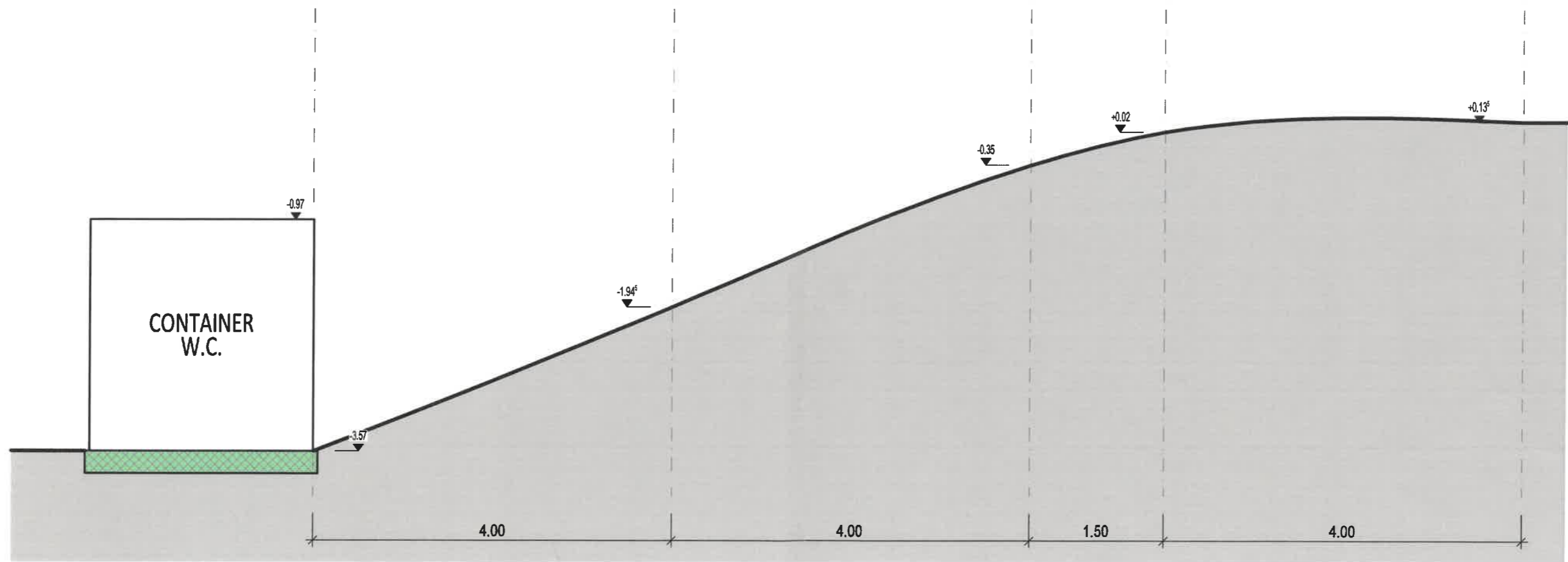
Annexes : Plan de situation, 3 profils, esquisse du kiosque

± 0.00 = BAS DE LA TOUR



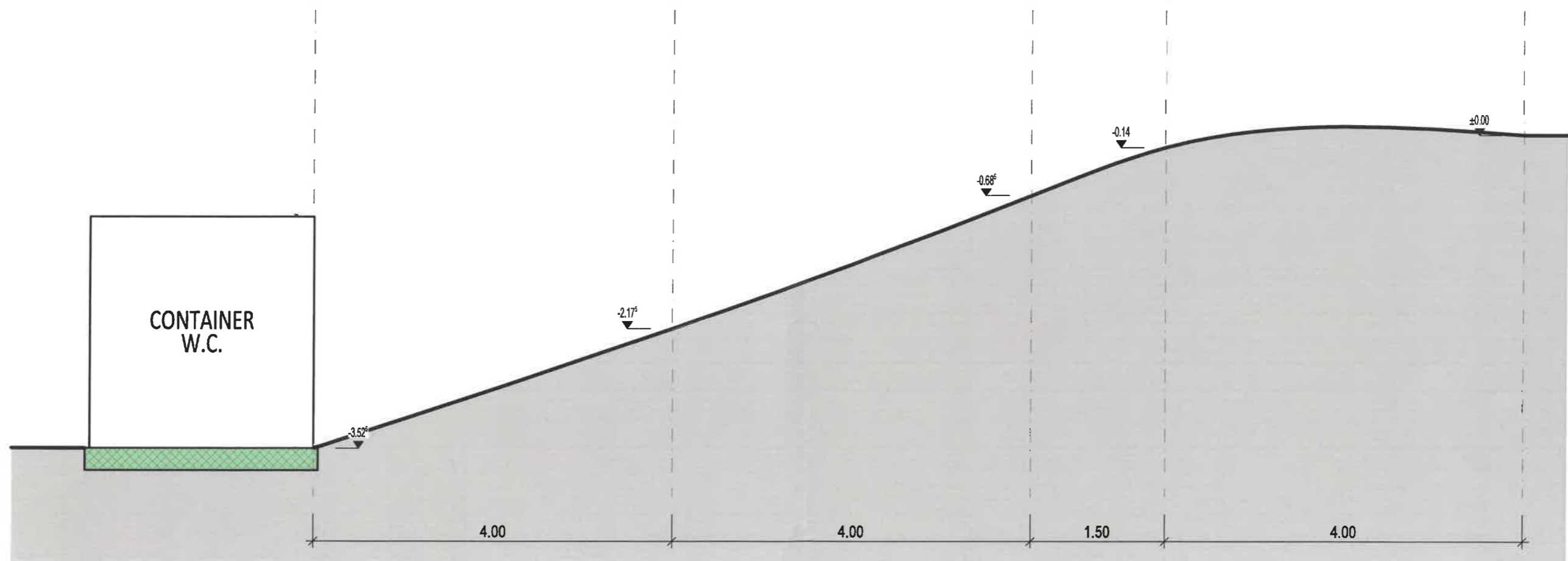
COUPE A 4m COTE ENTREE

± 0.00 = BAS DE LA TOUR

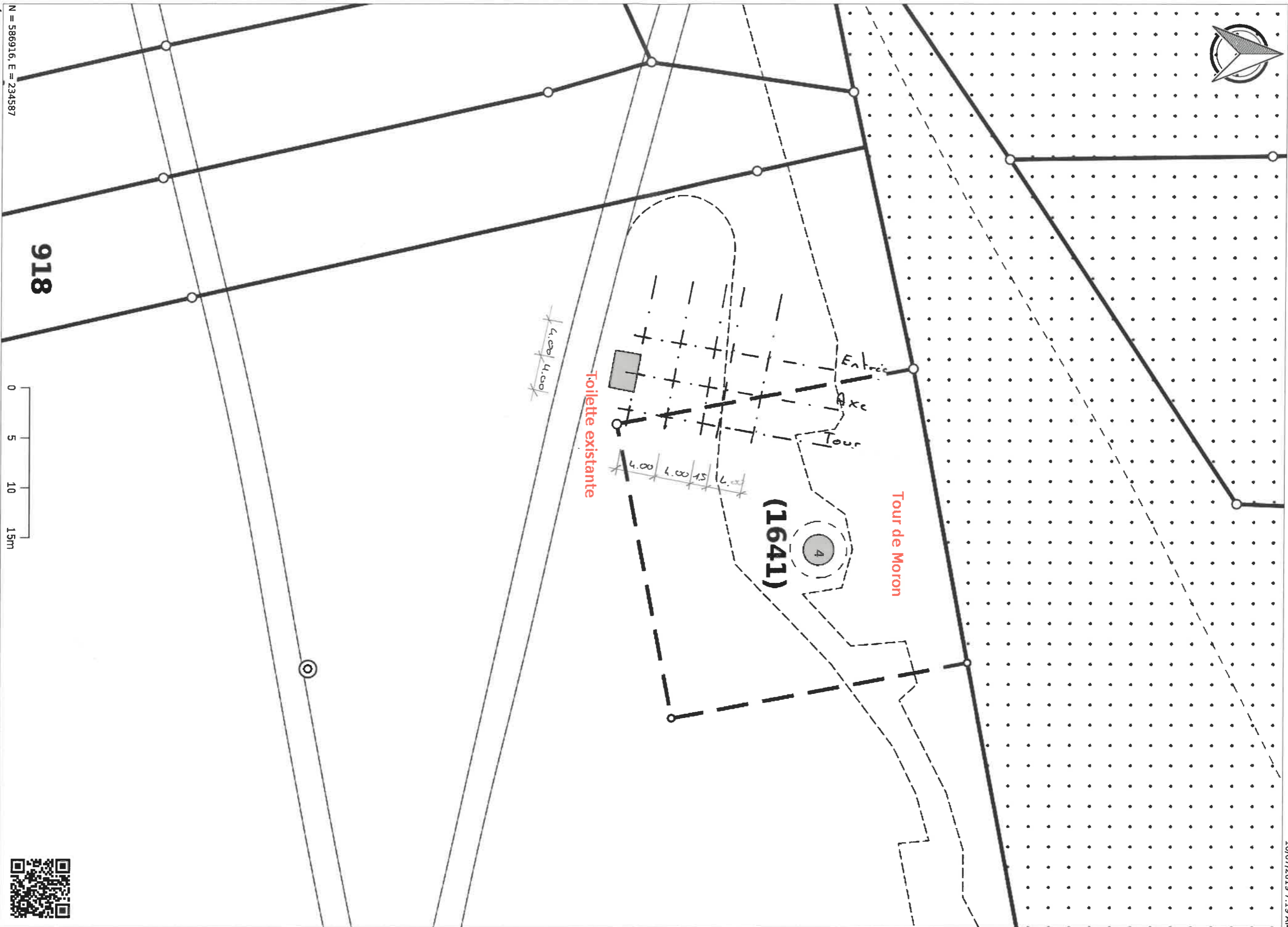
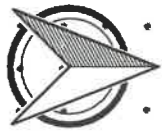


COUPE A L'AXE DES WC

± 0.00 = BAS DE LA TOUR



COUPE A 4m COTE TOUR



Die unter www.geojb.ch aufgeschalteten Daten haben nur informativen Charakter. Sie stellen Daten verschiedener Datenherren dar, welche sämtliche Urheberrechte an Plan und Daten behalten. Keine Garantie für Richtigkeit, Vollständigkeit und Aktualität der Daten.

Les données sous www.geojb.ch ont seulement un caractère informatif. Elles représentent les données provenant de différentes banques de données et conservent leurs droits d'auteurs. Il n'y a pas de garantie pour l'exactitude et l'actualisation des données.

Échelle/Massstab 1:500

Valbirse - Malleray

<https://map.geojb.ch/files/legends.pdf>
<https://www.geojb.ch>





FONDATION TOUR DE MORON

Henri SIMON, Président, Rue des Brandons 5, 2802 Develier

Tél. : 032 422 40 20
Natel : 079 251 01 65
Fax : 032 423 08 10
Mail : simshmp@bluewin.ch

INSERTION DE LA CELLULE DU KIOSQUE DANS LE PROJET D'ABRI COUVERT



VOLUME DISPONIBLE A PREVOIR DANS L'ABRI COUVERT

LONGUEUR : 4,35 m'

PROFONDEUR : 2,15 m'

HAUTEUR : 2,60 m'

Le petit local avec lavabo sera situé à gauche de la cellule

Les raccordements techniques seront prévus et exécutés par la HMM

Les faces latérales seront doublées en menuiserie par la HMM